



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Forum PME

KMU-Forum

Forum PMI

CH-3003 Berne, SECO, DSKU /seco/mup

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la politique économique
Consultation relative à l'art. 5 LCart
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Référence: 2011-10-20/404

Spécialiste: mup

Berne, 25.10.2011

Droit des cartels : projet de révision de l'art. 5 LCart

Madame, Monsieur,

Le Forum PME s'est penché, lors de sa séance du 19 septembre dernier, sur le projet d'adaptation de l'art. 5 de la loi sur les cartels (LCart), élaboré suite à la décision du Conseil fédéral du 17 août 2011. M. Peter Balastèr de votre office a eu l'amabilité d'en présenter les principaux contours. Conformément à son mandat, le Forum a examiné le projet du point de vue des petites et moyennes entreprises (PME).

Ces dernières souffrent, depuis plusieurs mois, de problèmes parfois graves de discrimination lors de l'acquisition de fournitures à l'étranger, ainsi que, s'agissant de l'achat en Suisse de produits importés, de la répercussion insuffisante des gains de change par les intermédiaires. Cette situation pose des problèmes sérieux aux PME suisses, qui doivent se fournir à des prix parfois 20-30% plus élevés que leurs concurrentes européennes. Dans ces conditions, il ne leur sera pas possible de rester compétitives dans un marché globalisé. Plusieurs membres de notre commission sont concrètement affectés dans leur entreprise par ces problèmes. Certains ont cherché à se fournir par des canaux alternatifs, en créant notamment des sociétés à l'étranger. Ces solutions ont toutefois échoué, les fournisseurs ayant refusé de les livrer une deuxième fois. Au niveau national, la recherche de solutions alternatives s'est souvent révélée infructueuse, le marché étant dans de nombreux cas limité en raison d'accords cartellaires.

Au vu de la gravité de la situation, les membres du Forum PME sont favorables au projet d'interdiction partielle des cartels mis en consultation. Il est nécessaire d'agir vite, afin de briser les ententes et pratiques discriminatoires qui étouffent les PME suisses. Les membres de la commission sont toutefois opposés à l'instauration d'un système/régime qui serait trop strict et rendrait la preuve d'une justification par des motifs d'efficacité économique trop difficile, trop laborieuse et trop onéreuse pour les entreprises concernées.

Forum PME

Pour adresse: SECO/DSKU

Holzikofenweg 36, 3003 Berne

Tel. +41 (31) 324 72 32, Fax +41 (31) 323 12 11

pascal.muller@seco.admin.ch

www.forum-pme.ch

Il s'agira donc de régler en détail, mais de manière simple et accessible pour les PME, ce qui pourra être retenu au titre de l'analyse des gains en efficacité. Nous demandons à ce que ces règles soient édictées au niveau d'une ordonnance et non d'une communication de la COMCO ; ces dernières se sont souvent révélées être ces dernières années beaucoup trop techniques et parfois même difficilement compréhensibles pour les PME.

Pour conclure, nous regrettons qu'un délai de consultation plus long n'ait pas été prévu. Nous sommes conscients de l'urgence de la situation, mais vous recommandons à l'avenir de prévoir, autant que possible, une période de consultation minimum de trois mois. Il est sinon très difficile aux milieux concernés de s'organiser et de réagir à temps, il en est de même pour les commissions extraparlimentaires. Nous estimons enfin qu'il serait souhaitable de faire figurer dans le rapport explicatif un chapitre consacré aux conséquences économiques. Nous vous recommandons de procéder dans cette optique à des analyses, afin de faire figurer dans le futur message des informations relatives aux impacts du projet sur les différentes catégories d'entreprises concernées.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question. Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Eduard Engelberger
Co-Président du Forum PME
Conseiller national

Copie à : Commissions de l'économie et des redevances (CN/CE)